

**TRADEMARK ASSIGNMENT**

Electronic Version v1.1  
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	MERGER
EFFECTIVE DATE:	07/01/2001

**CONVEYING PARTY DATA**

Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
Canal + DA		07/01/2001	JOINT STOCK COMPANY: FRANCE

**RECEIVING PARTY DATA**

Name:	StudioCanal Image S.A.
Street Address:	5-13 boulevard de la Republique
City:	Boulogne Billancourt
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	92100
Entity Type:	CORPORATION: FRANCE

**PROPERTY NUMBERS Total: 4**

Property Type	Number	Word Mark
Registration Number:	1539137	CAROLCO
Registration Number:	1539121	CAROLCO
Registration Number:	1545735	CAROLCO
Registration Number:	1543929	C

**CORRESPONDENCE DATA**

Fax Number: (212)310-1659  
*Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.*  
 Phone: 212-626-4557  
 Email: nyctrademarks@bakernet.com  
 Correspondent Name: Lisa W. Rosaya  
 Address Line 1: 1114 Avenue of the Americas  
 Address Line 4: New York, NEW YORK 10036

ATTORNEY DOCKET NUMBER: 56183310-03

**TRADEMARK**

**900145908**

**REEL: 004082 FRAME: 0789**

**CH \$115.00 1539137**

DOMESTIC REPRESENTATIVE

Name:

Address Line 1:

Address Line 2:

Address Line 3:

Address Line 4:

NAME OF SUBMITTER:	Lisa W. Rosaya
Signature:	/lwr/
Date:	10/22/2009

Total Attachments: 2

source=Canal + DA with and into StudioCanal Image S A #page1.tif

source=Canal + DA with and into StudioCanal Image S A #page2.tif

I, the undersigned, sworn translator, do certify that the foregoing is a faithful translation made, in the English language and in conformity with the original in the French language, which we have viséed sub N° 20040. "ne varietur" Paris, .....



MERGERS OR DEMERGERS  
(Planned on implemented)

(illegible number)- La Loi

#### STUDIOCANAL IMAGE

A limited liability company with a capital of 14,925,320 euro  
Registered office: Espace Lumière  
5 - 13 boulevard de la République  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT, France

Nanterre Trade and Companies Register 379 745 813

#### CANAL+ DA

A limited liability company with a capital of 197,524,455 euro  
Registered office: Espace Lumière  
5 - 13 boulevard de la République  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT, France

Nanterre Trade and Companies Register 344 751 474

Under the terms of decisions made by the extraordinary shareholders' meetings of the STUDIOCANAL IMAGE company and of the CANAL+ DA company of 6<sup>th</sup> November 2001, it was decided:

- To approve all of the provisions of the draft merger agreement signed on 25<sup>th</sup> September 2001 between the said companies;
- To approve the merger by way of absorption of the CANAL+ DA company;
- To allocate, to the shareholders of the company CANAL+ DA, 8,230,185 shares of 2 euro par value each, paid up in full, to be issued by the STUDIOCANAL IMAGE company as a capital increase to the extent of 16,460,370 euro, the said shares having to be allocated to them at a ratio of 5 shares of the STUDIOCANAL IMAGE company for 8 shares of the company CANAL+ DA;
- To enter a merger premium in the accounts of the company Studiocanal Image to the amount of 305,699,821.20 euro (making 2,005,259,376.74 Francs);
- Therefore to increase the share capital of the STUDIOCANAL IMAGE company by an amount of 16,480,370 euro to raise it from 14,925,320 euro to 31,385,690 euro, and to correspondingly modify Article 8 of the Articles of Incorporation;
- That the merger by way of absorption of the CANAL+ DA company by the STUDIOCANAL IMAGE company is definitively realised, and that the CANAL+ DA company accordingly is dissolved without liquidation as of this very day

The modification entry concerning the STUDIOCANAL IMAGE company and the striking off of the CANAL+ DA company shall be carried out in the Nanterre Trade and Companies Register.

**TRADUCTOR**  
5, rue Jean Mermoz - 75008 PARIS  
Téléphone : 01 45 62 50 41  
Télécopieur : 01 42 25 03 74  
URSSAF 410 75108 2549 V  
N° SIRET : 353 047 624 00013

Notice.

**TRADEMARK**  
**REEL: 004082 FRAME: 0791**

du 16 décembre 2001 a nommé  
de cette date :  
Jean-Noël GRANDVAL, Agée L3  
1, Clos-du-Mesnil, LE 55NML-  
(78860) ;  
Remplacement de :  
Alexandre DAYON, démissionnaire,  
retenu ne mentionnant plus le  
gérant.

621 - Le Guetillon juridique

**AJAMNICHEN SA**  
Société anonyme  
au capital de 5.200.000 €  
Siège social :  
33, rue des Poulaires  
92000 NANTERRE  
552 117 954 R.C.S. Nanterre

Suite d'une délibération de l'As-  
semblée Générale Extraordinaire en date  
novembre 2001 que le capital social a  
été augmenté d'une somme de  
570 francs pour être porté de  
500 francs à 8.550 francs par  
opération directe de prise de somme  
versée sur la réserve réglementée puis  
en euros soit 1.000.000 euros.  
articles 6 et 7, des statuts ont été  
modifiés en conséquence.

141700 - Petites-Affiches

**SCI CATHY**  
Société civile immobilière  
au capital de 1.000 €  
Siège social :  
183, avenue Victor Hugo  
92150 CLAMART  
338 787 814 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 20  
décembre 2001, l'Assemblée Générale  
Extraordinaire a décidé de transférer  
le siège social de la Société au 101, rue  
ul-Cézanne, 92160 ANTONY  
à compter du 20 décembre 2001.  
Modification sera faite au R.C.S.  
de Nanterre.

141002 - Petites-Affiches

**IVRY GRAND CIEL S.A.S.**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 60.000 €  
Siège social :  
30, rue Victor-Hugo  
92000 LEVALLOIS-PERRET  
337 787 857 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal des décisions  
Président au titre de l'article 4 des  
statuts du 30 novembre 2001, le siège  
social a été transféré au 120, avenue  
Charles-de-Gaulle, 92009 NEUILLY-  
LY-SUR-SEINE, à compter du 30 novembre  
2001, dans les conditions prévues par  
l'article L. 225-36 du Code de commerce.  
Pour avis.

Consultez notre BANQUE de DONNEES  
Annuaire Légales : Minitel 3617 code JAL

Suivant procès-verbal de l'As-  
semblée Générale Extraordinaire en date  
du 30 novembre 2001, le  
siège social a été transféré au 120, ave-  
nue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUIL-  
LY-SUR-SEINE à compter du 30 novem-  
bre 2001, dans les conditions prévues  
par l'article L. 225-36 du Code de  
commerce.

Pour avis

141874 - Petites-Affiches

**OFIGIM**  
Société anonyme  
au capital de 657.600 €  
Siège social :  
30, rue Victor-Hugo  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
337 787 857 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal du Conseil d'Ad-  
ministration du 30 novembre 2001, le  
siège social a été transféré au 120, ave-  
nue Charles-de-Gaulle, 92300 NEUIL-  
LY-SUR-SEINE, à compter du 30 novem-  
bre 2001, dans les conditions prévues  
par l'article L. 225-36 du Code de  
commerce.

Pour avis.

141879 - Petites-Affiches

**INSTRANET DISTRIBUTION**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7.650 €  
Siège social :  
6, rue Castéra  
92119 CLICHY  
R.C.S. Nanterre B 491 458 348  
(2000 B 2.659)

L'AGO du 14 décembre 2001 a nommé  
gérant des cette date :  
M. Alexandre DAYON, 10, Rue Rich-  
pin à Paris (75016) ;

en remplacement de :  
M. Jean-Noël GRANDVAL, démissionnaire.

141880 - Petites-Affiches

**EXATIS MONETAIRE**  
Fonds Commun de Placement Absorbant  
représenté par la Société de Gestion E.F.A.E.  
Société par actions simplifiée au capital de 55.250 €  
Siège social : Immeuble Ile-de-France  
4, Place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 PUTEAUX  
421 345 448 R.C.S. Nanterre

141002 - Petites-Affiches

**STUDIOCANAL IMAGE**  
Société anonyme  
au capital de 14.925.320 €  
Siège social :  
Espace Lumière  
9-13, boulevard de la République  
92300 BOULOGNE-BILLANCOURT  
337 787 813 R.C.S. Nanterre

**CANAL+ DA**

Société anonyme  
au capital de 197.524.455 €  
Siège social :  
Espace Lumière  
9-13, boulevard de la République  
92300 BOULOGNE-BILLANCOURT  
344 751 474 R.C.S. Nanterre

Aux termes des délibérations de  
l'Assemblée Générale Extraordinaire de  
la société STUDIOCANAL IMAGE et de l'

Société CANAL+ DA  
2001, il a été décidé :

- d'approuver dans toutes ses dispo-  
sitions le projet de traité de fusion signé  
le 25 septembre 2001 entre ces sociétés ;

- d'approuver la fusion par voie d'ab-  
sorption de la société CANAL+ DA ;

- d'attribuer aux actionnaires de la  
société CANAL+ DA 8.230.185 actions  
de 2 € de valeur nominale chacune,  
entièrement libérées, à créer par la  
société STUDIOCANAL IMAGE à titre  
d'augmentation de son capital, à  
concurrence de 16.460.370 €, lesdites  
actions devant leur être attribuées à  
raison de 5 actions de la société STU-  
DIOCANAL IMAGE pour 8 actions de la  
société CANAL+ DA ;

- d'inscrire dans les comptes de la  
société STUDIOCANAL IMAGE une  
prime de fusion d'un montant de  
305.639.821,20 € (soit 2.005.259.376 74  
F) ;

- d'augmenter en conséquence le  
capital social de la société STUDIO-  
CANAL IMAGE d'un montant de  
16.460.370 € pour être porté de  
14.925.320 € à 31.385.690 €, et de modi-  
fier corrélativement l'article 6 des sta-  
tuts ;

- que la fusion par voie d'absorption  
de la société CANAL+ DA par la société  
STUDIOCANAL IMAGE est définitivement  
réalisée et que la société CANAL+ DA  
est corrélativement dissoute sans liqui-  
dation à compter de ce jour.

L'inscription modificative de la  
société STUDIOCANAL IMAGE et de la  
dissolution de la société CANAL+ DA  
seront attachées au R.C.S. de Nan-  
terre.

Pour avis.

141880 - Petites-Affiches

**EXATIS MONETAIRE**  
Fonds Commun de Placement Absorbant  
représenté par la Société de Gestion E.F.A.E.  
Société par actions simplifiée au capital de 55.250 €  
Siège social : Immeuble Ile-de-France  
4, Place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 PUTEAUX  
421 345 448 R.C.S. Nanterre

**SAINT CLAIR MONETAIRE**

Fonds Commun de Placement Absorbé  
représenté par la Société de Gestion E.F.A.E.  
Société par actions simplifiée au capital de 55.650 €  
Siège social : Immeuble Ile-de-France  
4, Place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 PUTEAUX  
421 345 448 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'un acte SSP en date du 14 décembre 2001, il a été établi un accord  
de fusion par voie d'absorption du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR  
MONETAIRE" par le Fonds Commun de Placement "EXATIS MONETAIRE" et le  
Fonds Commun de Placement "EXATIS MONETAIRE" recevra la totalité des parts  
du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR MONETAIRE" et au moment  
de la dissolution de ce dernier.

Il est convenu d'effectuer cette opération de fusion-absorption le 14 janvier 2002  
sur la base des valeurs liquidatives du 31 janvier 2002. L'apport effectué entraînera  
la dissolution de plein droit du Fonds Commun "SAINT CLAIR MONETAIRE".

La parité sera déterminée par le rapport :  
Valeur liquidative de "SAINT CLAIR MONETAIRE"  
Valeur liquidative de "EXATIS MONETAIRE"

Le nombre de parts du Fonds Commun de Placement "EXATIS MONETAIRE" à  
créer en rémunération des apports du Fonds Commun de Placement "SAINT  
CLAIR MONETAIRE" sera déterminé par le rapport :

Actif net du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR MONETAIRE"  
Valeur liquidative d'une part du Fonds "EXATIS MONETAIRE"

Les porteurs du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR MONETAIRE"  
recevront le nombre de parts de "EXATIS MONETAIRE" exprimé par le  
milliers de parts ainsi qu'un montant en espèces représentant la valeur de la  
fraction de part de "SAINT CLAIR MONETAIRE" formant complément qui leur sera due  
évaluée au jour de l'absorption.

Toutefois, les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR  
MONETAIRE" auront la faculté, après l'échange de leurs titres, d'acheter des  
parts qui leur aura été ainsi versé pour souscrire une part de "EXATIS

**ASSYSTEM SERVICES**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 23.354.000 €  
Siège social :  
La Défense 7  
31, place Ronde  
92988 PARIS-LA DEFENSE CEDEX  
R.C.S. Nanterre B 491 474 969

**SERSA COTENTIN**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 24.000 €  
Siège social :  
23 A, avenue de Fourmielle  
90120 EQUEURDREVILLE  
R.C.S. Cherbouurg B 342 055 217

**AVIS DE FUSION  
AVIS DE DISSOLUTION**

Suivant une délibération en date du 26  
décembre 2001, l'Assemblée Générale  
Extraordinaire d'ASSYSTEM SERVICES  
a approuvé :

- le projet de fusion-absorption signé  
le 12 novembre 2001 avec la Société  
SERSA COTENTIN.

- les apports effectués ainsi que leur  
évaluation : la valeur de l'actif net  
apporté après prise en compte du divi-  
dende versé au cours de la période  
intermédiaire soit la somme de  
283.000 F, s'établit à 520.557 F. L'opé-  
ration se traduit par un mail de fusion de  
71.595,20 F ;

La Société ASSYSTEM SERVICES  
étant propriétaire de la totalité des parts  
de la Société SERSA COTENTIN après  
la fusion n'a pas entraîné d'aug-  
mentation de capital et la Société SERSA  
COTENTIN a, du seul fait de la realiza-  
tion définitive de ladite fusion, été im-  
médiatement dissoute, sans liquidation.  
Pour avis.

Pour avis.

141880 - Petites-Affiches

**EXATIS MONETAIRE**  
Fonds Commun de Placement Absorbant  
représenté par la Société de Gestion E.F.A.E.  
Société par actions simplifiée au capital de 55.250 €  
Siège social : Immeuble Ile-de-France  
4, Place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 PUTEAUX  
421 345 448 R.C.S. Nanterre

**SAINT CLAIR MONETAIRE**

Fonds Commun de Placement Absorbé  
représenté par la Société de Gestion E.F.A.E.  
Société par actions simplifiée au capital de 55.650 €  
Siège social : Immeuble Ile-de-France  
4, Place de la Pyramide - La Défense 9 - 92800 PUTEAUX  
421 345 448 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'un acte SSP en date du 14 décembre 2001, il a été établi un accord  
de fusion par voie d'absorption du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR  
MONETAIRE" par le Fonds Commun de Placement "EXATIS MONETAIRE" et le  
Fonds Commun de Placement "EXATIS MONETAIRE" recevra la totalité des parts  
du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR MONETAIRE" et au moment  
de la dissolution de ce dernier.

Il est convenu d'effectuer cette opération de fusion-absorption le 14 janvier 2002  
sur la base des valeurs liquidatives du 31 janvier 2002. L'apport effectué entraînera  
la dissolution de plein droit du Fonds Commun "SAINT CLAIR MONETAIRE".

La parité sera déterminée par le rapport :  
Valeur liquidative de "SAINT CLAIR MONETAIRE"  
Valeur liquidative de "EXATIS MONETAIRE"

Le nombre de parts du Fonds Commun de Placement "EXATIS MONETAIRE" à  
créer en rémunération des apports du Fonds Commun de Placement "SAINT  
CLAIR MONETAIRE" sera déterminé par le rapport :

Actif net du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR MONETAIRE"  
Valeur liquidative d'une part du Fonds "EXATIS MONETAIRE"

Les porteurs du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR MONETAIRE"  
recevront le nombre de parts de "EXATIS MONETAIRE" exprimé par le  
milliers de parts ainsi qu'un montant en espèces représentant la valeur de la  
fraction de part de "SAINT CLAIR MONETAIRE" formant complément qui leur sera due  
évaluée au jour de l'absorption.

Toutefois, les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement "SAINT CLAIR  
MONETAIRE" auront la faculté, après l'échange de leurs titres, d'acheter des  
parts qui leur aura été ainsi versé pour souscrire une part de "EXATIS